

# LE COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

## OBJECTIFS : Son rôle, ses actions

---

### MISE EN OEUVRE :

#### **au service du sport, des associations et des bénévoles...**

Il a pour vocation principale d'optimiser la coopération entre tous les acteurs du sport au service de l'intérêt général et de conforter le mouvement olympique et sportif dans son rôle de partenaire incontournable des Collectivités à tous les échelons du territoire régional et départemental.

### IL SERT A QUOI ?

Le CROS accomplit les missions déléguées par le Comité National Olympique et Sportif Français

#### **1. Développer les conditions de la représentativité du mouvement Olympique et Sportif**

C'est représenter le sport régional auprès des pouvoirs publics régionaux (Conseil Régional, DRJSCS, Préfecture) en ayant un rôle d'interface entre le mouvement sportif et les institutions.

#### **2. Favoriser l'accès de toutes et de tous aux activités physiques et sportives**

C'est agir en faveur du développement de la pratique sportive

#### **3. Renforcer le développement de la vie associative sportive**

C'est rassembler les Ligues et Comités Régionaux en leur proposant des services mis en place par le CROS.

#### **4. Participer à l'aménagement du territoire**

C'est défendre et développer le patrimoine sportif régional

#### **5. Contribuer au rayonnement du sport de haut niveau et améliorer le suivi médical**

C'est créer une véritable collaboration inter-institutionnelle entre les acteurs intervenant sur les athlètes de haut niveau

#### **6. Défendre les règles de déontologie du sport en sauvegardant et développant les valeurs de l'Olympisme**

C'est inciter à la pratique sportive dans le respect des règles de l'Ethique et du Fair-play et en valorisant l'arbitrage

#### **7. Communiquer pour se faire entendre, reconnaître et comprendre**

C'est bonifier la communication interne pour développer le rayonnement externe du CROS.

#### **8. Prévenir les conduites à risque et promouvoir les bienfaits de la pratique sportive**

C'est organiser et participer à la diffusion de l'information relative à la santé du sportif auprès de tous les publics concernés.

Selon les CROS, les spécificités peuvent être :

- Les actions d'insertion sociale et professionnelle par le sport
- Les actions en milieu pénitentiaire pour inciter les détenus à la pratique sportive
- La mise en place de formations professionnalisantes et de parcours de pré qualification
- Les interventions dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire par l'accompagnement des porteurs de projets
- etc....

### REFERENCES : Site internet CNOSF